

BUVEP : Règlement des dépôts de la bourse aux vêtements **Vêtements d'enfants de 0 à 16 ans & matériel de puériculture.**

Contact par mail : buvep38410@gmail.com .

L'association retient 20% sur le montant de la vente. Les bénéfices de la bourse sont utilisés pour des dons à des associations caritatives qui œuvrent pour les enfants.

Dépôt des articles sans rendez-vous : jeudi de 14h à 19h et vendredi de 9h à 14h

1 - Pour déposer

Les articles proposés à la vente doivent être impeccables, **le prix minimum est de 2€.**

Ce n'est ni un vide-grenier, ni un dépôt-vente.

Les listes de dépôts sont obligatoirement au nom de la personne qui vient déposer. Cette dernière doit être majeure et munie d'une pièce d'identité originale (obligation légale). Les articles sont sous sa responsabilité. Cette personne recevra le paiement des articles vendus. Les articles ne répondant pas aux critères de dépôt ne seront pas présentés à la vente. Près de 300 articles sont retirés de la vente : tâchés, boulochés, manque bouton.....

3 listes sont acceptées, soit 45 articles par déposant.

2 - Modalités de dépôt – pré-tri :

- Les vêtements déposés doivent être de saison: printemps-été pour la bourse de printemps, automne-hiver pour la bourse d'automne.

- Les vêtements doivent être en très bon état. Dites-vous : « est-ce que je l'achèterai ? ».

- Pas d'habits usés ou démodés pas chers.

- Pas de vêtements tâchés, abîmés, troués (pas même un petit trou). Attention aux pulls peluchés ou feutrés.

Au-dessus de 14 ans :

- **Filles** : mode actuelle. Pas de tailleur.

- **Garçons** : articles sportswear. Pas de costume, cravate, chemise classique...

- **Chaussures:**

- Etat neuf ou très peu portées, semelles impeccables et préalablement nettoyées.

- **Les chaussures ne sont pas acceptées au-dessus de la pointure 36 sauf chaussures de sport et techniques.**

Autres :

- Sous-vêtements autorisés jusqu'à 10 ans uniquement.

Ensembles – lots de vêtements :

- Jusqu'à 10 ans :

2 pièces identiques maximum par article (ex : lot de 2 pulls)

3 pièces maximum par article pour les sous-vêtements (bodys, chaussettes, culottes)

2 pièces pour les babygros

- Pas de lots de 2 articles qui auraient déjà 2 pièces. Ex: pas 2 joggings

- Pas de lot avec 2 tailles différentes.

- A partir de 12 ans (inclus) : pas de lots d'articles identiques et d'ensembles reconstitués.

3 - Reprise des invendus : lundi de 16h à 20h.

Après 20h et sans nouvelle, les invendus seront considérés comme dons à l'association.

Si vos articles sont repris par quelqu'un d'autre, veuillez à lui donner les feuilles de vos dépôts.

Vérifier votre sac d'invendus et signaler au plus vite un éventuel article invendu ne vous appartenant pas.

Si vous constatez un article non vendu et manquant, l'association « BUVEP » ne sera pas tenue pour responsable des articles non retrouvés ou détériorés, et par conséquent ne fera aucun remboursement.